



Accédez à votre profession... et plus!

## AJOUT D'UN CHAMP DE PRATIQUE

Le Collège de l'immobilier du Québec offre aux personnes exerçant déjà la profession de courtier la possibilité d'**ajouter un champ de pratique à leur permis** en suivant les cours reliés au **profil spécifique** de leur choix.

### PROFIL RÉSIDENTIEL



Cette spécialisation est composée du cours suivant :

- Rédaction de contrats et de documents (90 h)

**Durée :** 90 heures (de 2 à 3 mois)

**Formule :** En salle, en classe virtuelle et par correspondance (**en français seulement**)

**Nos services :**

- Accès au portail étudiant Omnivox
- Politique de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

FR + AN

### PROFIL COMMERCIAL



Cette spécialisation est composée des cours suivants :

- Finance immobilière (60 h)
- Contrats et documents en courtage commercial (60 h)

**Durée :** 120 heures (de 2 à 3 mois)

**Formule :** **En français**, en classe virtuelle (jour ou soir et fin de semaine)  
**En anglais**, en classe virtuelle (jour ou soir et fin de semaine) et en classe à notre campus de l'Île-des-Soeurs (soir et fin de semaine)

**Nos services :**

- Accès au portail étudiant Omnivox
- Politique de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

FR + AN

## CONDITIONS D'ADMISSION

En plus d'avoir le droit d'étudier et de travailler au Québec, est admissible, toute personne qui, dans un premier temps, satisfait aux conditions générales d'une AEC :

- Avoir interrompu ses études régulières pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;  
**OU**
- Être visé par une entente conclue entre le Cégep et un employeur ou par un programme gouvernemental;  
**OU**
- Avoir poursuivi au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

Et qui, dans un deuxième temps, satisfait aux conditions particulières d'admission à ce programme :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) incluant les mathématiques de 5<sup>e</sup> secondaire; ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS),  
**OU**
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

**Pour les études effectuées à l'étranger,**

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

**Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières,** il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel ainsi qu'un curriculum vitae. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il faut fournir les documents suivants par courriel ou en personne :

**Une preuve de scolarité** selon les conditions énoncées précédemment. Nous acceptons le diplôme d'études secondaires (équivalent ou plus élevé) ou le relevé de notes officiel.

**Une preuve d'identité**, seulement l'un des documents suivants est accepté selon le cas :

- le certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne;
- la carte de citoyenneté (pour les personnes naturalisées);
- le certificat de commémoration de citoyenneté canadienne délivré par Citoyenneté et Immigration Canada;
- la fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688];
- la carte de résidence permanente;
- le visa de travail (pour les résidents temporaires en attente de la procédure d'immigration) et/ou un certificat de sélection du Québec (CSQ).

**Le formulaire d'admission et le contrat de services éducatifs**

**complétés:** Si vous ne les avez pas reçus par courriel ou en personne, vous pouvez les demander en envoyant un courriel à

[demande.admission@collegeimmobilier.com](mailto:demande.admission@collegeimmobilier.com).

**Veillez noter que seulement les copies des documents sont requises.**